JUILLET
2020

ÉDITION SPÉCIALE CHÂTEAU ROUGE

RENOV' PERRIER

MOT DU MAIRE - PRÉSIDENT

Chers habitants,

C'est un plaisir de vous retrouver après ces mois si particuliers marqués par la Covid-19.

J'ai conscience de la difficulté que cela a pu représenter de rester confinés, pendant deux mois. Je tenais à toutes et tous vous remercier sincèrement pour vos efforts passés, et à venir aussi.

Parmi les activités qui ont pu redémarrer, il y a les chantiers de construction des logements route d'Étrembières et avenue Jules Ferry. Ces résidences toutes proches du quartier de Château Rouge permettront de reloger de nombreux habitants dont les immeubles devront être démolis dans le cadre de la réhabilitation du quartier.

Nous avons conscience que quitter un logement est parfois difficile. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'accompagner d'un bout à l'autre les habitants qui doivent être relogés et de tout faire pour proposer des habitations qui répondent au mieux à leurs besoins : plus de confort, de fonctionnalités et dans un cadre de vie agréable, notamment avec de nombreux espaces verts.

Une page va se tourner pour le quartier de Château rouge où nous serons à vos côtés.

Prenez soin de vous.

Christian DUPESSEY,
Maire d'Annemasse
Président d'Annemasse Agglo

INTERVIEW

Gérard, locataire Halpades, a vécu 10 ans à la Résidence *Le Sagitaire* située rue du Château Rouge à Annemasse. Cette résidence sera démolie dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Il habite depuis décembre 2019 à la Résidence *L'Héritage* à Vétraz-Monthoux et nous fait partager son expérience en matière de relogement.

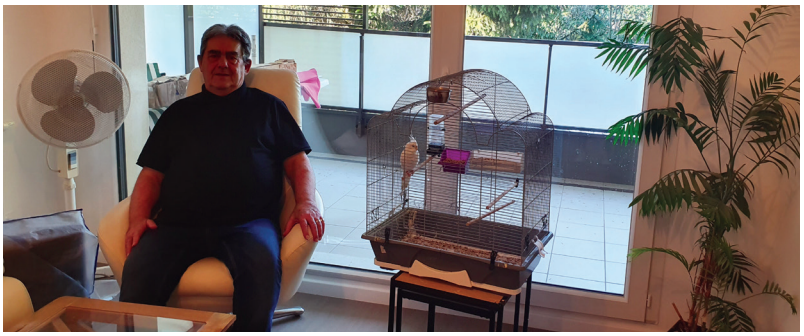

Comment s'est passé votre relogement ?

Mon relogement s'est très bien passé : les déménageurs qui ont protégé les meubles étaient compétents et Halpades était bien organisé. Il n'a pas été facile de quitter Château Rouge pour venir ici... Mais, les derniers mois m'ont paru longs parce que j'avais quand même envie d'emménager dans mon nouvel appartement.

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué dans cette expérience ?

Ça m'a fait quelque chose de quitter Château Rouge après tant d'années ! J'avais des amis et je discutais régulièrement avec eux lorsque je les croisais. J'ai d'ailleurs déjà revu d'anciens voisins et je repasserai dans le quartier pour voir les personnes qui restent. Lorsque je suis arrivé ici, je n'avais pas de connaissances et donc beaucoup moins de contacts. Si une Fête des Voisins est organisée, cela pourra changer les choses...

Quels conseils donneriez-vous aux derniers locataires de Château Rouge qui vont vivre la même expérience que vous ?

Je leur dirais qu'il faut préparer son déménagement... C'est du travail, surtout à mon âge (70 ans) ! J'ai dû aller à la déchetterie pour ce que je ne voulais pas garder. Un voisin, ancien locataire du premier ANRU, est venu m'aider.

Que pensez-vous de votre nouveau quartier et de votre appartement ?

Le cadre de vie est très joli, aéré et les extérieurs sont soignés. Il y a un petit parc à côté et des jeux d'enfants, C'est calme et je me sens en sécurité. Je pourrai inviter mes enfants et petits-enfants. Vétraz-Monthoux est idéal pour se promener dans les parcs, les chemins ou les champs. J'ai un bel appartement et je n'entends aucun bruit. Je peux aussi profiter de ma terrasse. Quand on a un appartement neuf, on est très heureux de vivre dedans !

Rénov' PERRIER

La construction de votre nouveau logement est lancée!

À la découverte des opérations annemassiennes de reconstruction de Haute-Savoie HABITAT et HALPADES.

ZOOM

Annemasse

52 logements - Route d'Étrembières
HALPADES

À Annemasse, le chantier des Résidences *Rosa* et *Cèdrus* situées à l'angle de la route d'Étrembières et de la rue des Aravis, démarre ! Halpades construit 52 logements neufs en mixité dont :

- 32 logements locatifs aidés, dans une montée réservée prioritairement au relogement des locataires de Château Rouge,
- 20 logements en location-accession (PSLA), une opportunité pour devenir propriétaire à l'entrée de la ville, à proximité de toutes les commodités et services.

Les étapes* de la construction

- Été 2020 : terrassement et fondations.
- Septembre 2020 : gros-œuvre et travaux en sous-sol.
- Automne 2020 - printemps 2021 : installation de la grue, réalisation des murs et des planchers béton.

Après la pose des fenêtres et la réalisation de l'étanchéité, le bâtiment sera « hors d'eau / hors d'air ». Débuteront ensuite les travaux à l'intérieur des résidences - cloisons, carrelage, peinture, sols, plomberie, électricité - pour une livraison prévisionnelle au printemps 2022.

Le programme sera conforme à la réglementation thermique en vigueur et ira plus loin en appliquant des principes de construction et en utilisant des matériaux qui permettront une baisse de 20 % de la consommation thermique des logements.

**planning prévisionnel susceptible d'évoluer en raison du contexte sanitaire*

Vue de la résidence route d'Étrembières à Annemasse

©Halpades. Perspective non contractuelle, à caractère d'ambiance. Architectes : Inostroza et Deturche

©Haute-Savoie HABITAT. Perspective non contractuelle, à caractère d'ambiance. Architecte : Atelier Régis GACHON

Annemasse

Îlot des 3 places, 66 logements - Avenue Jules Ferry
Haute-Savoie HABITAT

Un projet en cœur de ville au sein d'un îlot de verdure.

L'opération « Îlot des 3 places » est située dans un quartier en centre-ville. Il s'agit d'un projet immobilier de 66 logements composé de 50 logements locatifs, de 16 logements en accession sociale à la propriété ainsi que de 3 locaux d'activité en rez-de-chaussée.

Proche des axes principaux, sur un îlot emblématique du centre d'Annemasse, l'opération est idéalement située en cœur de ville. Le programme est entouré par la nature.

Un grand parc arboré s'étendra au pied des résidences. Les espaces publics verts seront aménagés par Haute-Savoie HABITAT puis rétrocédés à la commune.

Le projet présente ainsi une qualité architecturale sortant des habitudes constructives habituelles du logement social pour une valorisation du cœur de ville et de ses nouveaux habitants.
Les bâtiments bénéficieront d'une exigence thermique accrue (réglementation thermique en vigueur + 20 % d'économie d'énergie) par souci d'exigence environnementale mais également sociale, afin de limiter les charges d'exploitation du bâtiment qui pourraient peser sur les loyers des foyers relogés.
Le projet entre aussi dans une logique d'attractivité économique avec la création de surfaces d'activités neuves, situées en rez-de-chaussée et largement ouvertes sur la placette nouvellement créée.

Les étapes* de la construction

- Printemps 2020 : terrassement
- Été 2020 : réalisation des fondations et de l'infrastructure
- Automne 2020 - Hiver 2020-2021 : réalisation du gros-oeuvre et de la superstructure

Typologie des logements

Sur l'ensemble des 50 appartements locatifs, on compte : 12 logements de type T2, 22 de type T3, 15 de type T4 et 1 logement de type T5.

Composition des logements

Si l'appartement comprend plusieurs chambres, les tailles de celles-ci varieront entre 9 et 12 m^2.
Chaque logement possède une cuisine ouverte, très souvent installée dans une alcôve permettant une relative séparation vis-à-vis du séjour.
Cette conception permet une indépendance des espaces de vie. Tous les logements sont traversants ou à double orientation. Les orientations sud et ouest seront privilégiées pour les espaces extérieurs aux logements, tous conçus en loggia et donc protégés des intempéries.

**planning prévisionnel susceptible d'évoluer en raison du contexte sanitaire*

Le rôle de la Maison de l'Habitat

La Maison de l'Habitat a pour rôle le suivi des relogements ainsi que le respect de la charte partenariale pour le relogement des habitants.

À ce titre, elle veille au respect des objectifs fixés pour les habitants : favoriser le relogement dans une habitation neuve ou de moins de 5 ans dans un rayon de 5 km autour du site de démolition, garantir un reste à charge maîtrisé et valoriser le parcours résidentiel.

Elle recense les informations auprès des bailleurs pour effectuer un suivi du relogement. Le travail de relogement se fait en partenariat avec les bailleurs et les différents réservataires grâce à des échanges et des rencontres régulières. Chaque situation est étudiée en commun afin de trouver le logement le plus adapté à la situation du ménage.

La Maison de l'Habitat reste également à disposition des habitants pour toutes les questions concernant le projet de relogement : questions sur le déménagement, les sites de relogement, les délais, etc.

La Maison de l'Habitat est située 15 avenue Émile Zola à Annemasse

CONTACTS

Maison de l'Habitat - Mme KREMSER

Tél. 04 50 87 99 90
15 avenue Emile Zola - Annemasse

Halpades - Mme BOUCHET

Tél. 04 50 88 26 26
2 bis rue du sentier – Annemasse

Si vous êtes locataire de Haute-Savoie HABITAT, vous pouvez contacter Trajectoires - Mme Marine MORIN

Tél. 04 78 69 02 88 ou 06 07 27 22 29
m.morin@trajectoires-reflex.org

PLUS D'INFORMATIONS :

annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/amenager-la-ville/npru

Comité rédactionnel :

Directeur de la Publication : Christian DUPESSEY

Rédaction : Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Economie - Annemasse Agglo 04 50 87 83 00.
Conception : paprika-annecy.com / Annemasse Agglo
Impression : Uberti-Jourdan - Bonneville
Photos : Édito : © Fcom / Autres photos : © Haute-Savoie HABITAT, HALPADES, Ville d'Annemasse & Annemasse Agglo
Dépôt légal : septembre 2019
Tirage : 180 exemplaires